

GARANTIES LIMITÉES ARMSTRONG^{MD} SUR LES SYSTÈMES DE PLAFONDS RÉSIDENTIELS

Armstrong^{MD}
PLAFONDS

Ce que signifient nos Garanties

Nos garanties sont notre promesse que les plafonds et matériaux d'installation Armstrong^{MD} que vous avez achetés seront exempts de défauts de fabrication. Parce que nos produits sont conçus et fabriqués pour être utilisés ensemble pour le meilleur rendement possible, nous garantissons que les plafonds Armstrong et le matériel d'installation Armstrong, s'ils sont utilisés conjointement, seront exempts de défauts de fabrication tels que décrits ci-dessous.

Veillez lire soigneusement tous les termes suivants, car cette garantie peut être affectée par les méthodes d'installation, les matériaux utilisés et les conditions du site. Armstrong Plafonds n'autorise aucune personne à assumer toute obligation ou prolonger toute autre garantie ou responsabilité en son nom.

Qu'est-ce que fera Armstrong Plafonds?

Si un tel défaut de fabrication se produit selon les termes et conditions de cette garantie, nous vous fournirons, pour remplacer le produit de plafond défectueux, un nouveau produit de conception et de qualité identique ou similaire.

Qu'est-ce que la présente garantie ne couvre pas?

- Les dommages qui peuvent survenir en raison de conditions anormales décrites ci-dessus ne sont pas couverts par cette garantie.
- La présente garantie ne couvre pas les dommages causés par un mauvais entretien, une mauvaise installation, ou par une utilisation contraire à nos recommandations, comme une utilisation en extérieur ou sur des surfaces autres que des plafonds.
- La présente garantie ne couvre pas la détérioration normale ou les changements de teinte en raison de l'exposition à la fumée, d'émanations, de fuites, ou de mauvaise utilisation.
- La présente garantie ne couvre pas les frais de main d'œuvre pour remplacer des vices de matériaux évidents au moment de l'installation.
- Nous excluons et ne paierons pas les dommages indirects ou consécutifs, les pertes ou les dépenses autres que celles du système de plafond lui-même.
- La présente garantie n'est pas transférable, et s'applique à l'acheteur original seulement. Elle ne s'applique pas aux matériaux classés deuxième lot ou lot irrégulier.
- La présente garantie ne couvre pas les différences entre les produits photographiés ou les échantillons et le produit véritablement acheté.

Note supplémentaire : Armstrong Plafonds ne peut garantir que les caractéristiques publiées de combustion superficielle, résistance au feu, performances acoustiques, stabilité dimensionnelle/affaissement, ou réflexion de la lumière resteront les mêmes après avoir repeint les panneaux. Toutes les garanties seront annulées en cas de peinture sur place.

Comment obtenir du service?

Vous devez aviser le détaillant qui vous a vendu le matériel, par écrit, de toute défaillance du produit couvert par cette garantie dans les 30 jours de la première observation du défaut. Si vous êtes incapable de contacter votre détaillant, ou si vous avez informé votre détaillant d'un défaut et n'avez pas reçu satisfaction, veuillez nous contacter à :

Armstrong World Industries, inc.
Att : Centre d'orientation clients
P.O. Box 3001, Lancaster, PA 17604
1-877-276-7876
courriel : abp_asa_projects@armstrongceilings.com

Comment s'applique la loi étatique?

Cette garantie vous accorde des droits particuliers et peut vous accorder d'autres droits qui varient d'un État à l'autre. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, ou la limitation de la durée d'une garantie implicite, il est possible que l'exclusion ou la limitation susmentionnées ne s'appliquent pas à votre cas.

CETTE GARANTIE EXPLICITE EST LA SEULE OBLIGATION D'ARMSTRONG PLAFONDS, ET IL N'Y AURA AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À L'ADAPTABILITÉ POUR TOUT USAGE OU BUT PARTICULIERS. NOTRE RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AUX CONDITIONS DE CETTE GARANTIE CI-DESSOUS. ARMSTRONG PLAFONDS NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE, SELON CETTE GARANTIE, DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT. ARMSTRONG PLAFONDS N'EST NI RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, OU DES COÛTS, LE TOUT SELON CETTE GARANTIE.

Dix ans — Trente ans (10/30) de garantie limitée pour les systèmes de plafond haute performance Systèmes de plafond haute performance

241 SuperTuff^{MD}, 269 Sand Pebble^{MD}, 271 Sahara^{MD}, 273 Sahara^{MD}, 276 Sahara^{MD}, 403 Esprit^{MD} Fibre de verre, 404 Pebble^{MD} Fibre de verre, 410 Sonoflex^{MD} Random Fissured^{MD} Fibre de verre, 416 Sonoflex^{MD} Fibre de verre dépoli, 490 Yuma White^{MD}, 491 Yuma White^{MD}, 492 Yuma White^{MD}, 493 Yuma White^{MD}, 922 Fine Fissured^{MD}, 928 Fine Fissured^{MD}, 932 Fine Fissured^{MD}, 954 Texture fine classique, 972 Lumawash^{MD}, 973 Lumawash^{MD}, 1231 Brightex^{MD} avec Airguard^{MD}, 1728BL Fine Fissured^{MD} Noir, 9768 Sahara^{MD} Scored II et 9769 Sahara^{MD} Scored I.

Cette liste de produits est sujette à changement. Veuillez contacter notre Centre d'orientation clients au 1-877-276-7876 pour obtenir les informations les plus récentes.

Les produits de plafonds Armstrong énumérés ci-dessus sont garantis contre tout vice de matériau ou de fabrication pour une période de 30 ans à partir de la date d'installation lorsqu'ils sont installés en utilisant un système de suspension Armstrong et utilisés dans des conditions normales. Si ces produits ne sont pas installés en utilisant un système de suspension Armstrong, les produits de plafonds Armstrong énumérés ci-dessus sont garantis exempts de défauts de matériaux ou de fabrication pendant 10 ans à compter de la date d'installation lorsqu'ils sont installés dans des conditions normales. (Sauf pour les vices de matériaux ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Armstrong Plafonds dans les 30 jours de la date d'installation.)

Les systèmes de suspension sont garantis contre l'apparition de 50 % de rouille rouge, tel que désigné par les procédures du test ASTM D610, pour une période de trente 30 ans, à compter de la date d'installation, lorsqu'ils sont installés avec les panneaux de plafonds Armstrong indiqués plus haut et conformément aux instructions d'installation écrites d'Armstrong.

Conditions de garantie

Tous les produits de plafonds doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation écrites d'Armstrong Plafonds concernant ce produit et en vigueur au moment de l'installation.

Cette garantie n'est pas transférable et s'applique à l'acheteur original seulement.

Avant l'installation, le produit de plafond doit être conservé propre et sec, dans un lieu maintenu entre 0 °C et 49 °C (32 °F et 120 °F) et ne doit pas être soumis à des Conditions Anormales. Les Conditions Anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux agents corrosifs (tels que le chlore), aux vibrations, à l'eau et au feu, au gel, aux accidents ou à l'accumulation excessive de saleté et de poussière. Si le produit est soumis à des conditions anormales, il devra être retiré immédiatement et remplacé dès que les conditions seront redevenues normales.

L'installation devra être effectuée lorsque la température sera entre 0 °C (32 °F) et 49 °C (120 °F). Il n'est pas nécessaire que la section soit fermée et que les systèmes CVC soient en opération continue. Tous les travaux humides (plâtre, béton, etc.) doivent être complétés et secs, et les produits doivent être protégés des éléments comme la pluie ou la neige. Ces systèmes ne peuvent pas être utilisés dans des applications extérieures, en présence d'eau, en raison d'une humidité

élevée, ou lorsque l'humidité entrera directement en contact avec le mur. Ces conditions de température et d'humidité doivent être respectées pendant toute la durée de la garantie.

Résistance à l'affaissement

Les produits de plafonds Armstrong listés ci-dessus ont une meilleure résistance à l'affaissement. Ils sont garantis contre l'affaissement et le gauchissement pouvant résulter de vices de matériaux ou de fabrication, pour une période de trente (30) ans à compter de la date d'installation pourvu que le produit soit installé avec le Système de Suspension Armstrong, et de dix (10) ans à compter de la date d'installation si un système de suspension Armstrong n'a pas été utilisé.

Résistance à la moisissure et à l'humidité

Les produits de plafond Armstrong 241 SuperTuff, 269 Sand Pebble, 271 Sahara, 273 Sahara, 276 Sahara, 490 Yuma White, 491 Yuma White, 492 Yuma White, 493 Yuma White, 922 Fine Fissured, 928 Fine Fissured, 932 Fine Fissured, 954 Texture fine classique, 972 Lumawash, 973 Lumawash, 1231 Brightex avec Airguard et 1728BL Fine Fissured noir ont la performance BioBlock^{MD}. Ils sont garantis contre la croissance de la moisissure, du mildiou et des bactéries qui causent des odeurs/taches, pour une période de trente (30) ans à compter de la date d'installation pourvu que le produit soit installé avec le système de suspension Armstrong, et de dix (10) ans à compter de la date d'installation si un Système de Suspension Armstrong n'a pas été utilisé.

Les panneaux de plafonds Armstrong en fibre de verre n'ont pas de traitement BioBlock, mais sont garantis contre la croissance de la moisissure et des bactéries causant des odeurs/taches, pour une période de trente (30) ans à compter de la date d'installation, pourvu que le produit soit installé avec le système de suspension Armstrong, et de dix (10) ans à compter de la date d'installation si un système de suspension Armstrong n'a pas été utilisé, en raison de caractéristiques inhérentes aux produits.

La présente garantie limitée est assujettie à des conditions supplémentaires mentionnées ci-dessous.

Les plafonds devront être entretenus pour éviter l'accumulation excessive de saleté ou de poussière qui risque de favoriser la croissance microbienne sur les panneaux de plafonds. La protection microbienne ne va pas au-delà de la surface traitée à l'usine et ne protège aucun autre matériel entrant en contact avec la surface traitée, comme les matériaux isolants supportés. Les directives d'entretien général se trouvent sur la page ceilings.com/francais.

La garantie est nulle si le produit de plafond n'est pas installé conformément aux instructions d'installation incluses dans chaque carton, et également offertes sur la page ceilings.com/francais.

Garantie limitée des produits Easy Elegance^{MD}/StyleStix^{MD} — Garantis aussi longtemps que vous possédez votre maison!

Les produits Easy Elegance^{MD}/StyleStix^{MD} sont garantis contre tout vice de matériau ou de fabrication à partir la date d'installation tant et aussi longtemps que vous possédez votre maison lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions normales. (Sauf pour les vices de matériaux ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Armstrong Plafonds dans les 30 jours de la date d'installation.)

Conditions de garantie

Tous les produits de plafonds Easy Elegance^{MD}/StyleStix^{MD} doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation écrites d'Armstrong Plafonds et en vigueur au moment de l'installation. Cette garantie n'est pas transférable et s'applique à l'acheteur original seulement.

Avant l'installation, le produit de plafond doit être conservé propre et sec, dans un lieu maintenu entre 0 °C et 49 °C (32 °F et 120 °F) et ne doit pas être soumis à des Conditions Anormales. Les Conditions Anormales comprennent

GARANTIES LIMITÉES ARMSTRONG^{MD} SUR LES SYSTÈMES DE PLAFONDS RÉSIDENTIELS

Armstrong^{MD}
PLAFONDS

l'exposition aux vapeurs chimiques, aux agents corrosifs (tels que le chlore), aux vibrations, à l'eau et au feu, au gel, aux accidents ou à l'accumulation excessive de saleté et de poussière. Si le produit est soumis à des conditions anormales, il devra être retiré immédiatement et remplacé dès que les conditions seront redevenues normales.

L'installation devra être effectuée lorsque la température sera entre 0 °C (32 °F) et 49 °C (120 °F). Il n'est pas nécessaire que la section soit fermée et que les systèmes CVC soient en opération continue. Tous les travaux humides (plâtre, béton, etc.) doivent être complétés et secs, et les produits doivent être protégés des éléments comme la pluie ou la neige. Ces systèmes ne peuvent pas être utilisés dans des applications extérieures. Ces conditions de température et d'humidité doivent être respectées pendant toute la durée de la garantie.

Résistance à l'affaissement

Les produits de plafonds *Elegance^{MC}/StyleStix^{MC}* présentent une résistance à l'affaissement. Ils sont garantis contre l'affaissement et le gauchissement pouvant résulter de vices de matériaux ou de fabrication, aussi longtemps que vous possédez votre maison.

Résistance à la moisissure et à l'humidité

Les produits de plafonds *Easy Elegance^{MC}/StyleStix^{MC}* ils sont garantis contre la croissance de la moisissure, du mildiou et des bactéries qui causent des odeurs/taches, en raison de caractéristiques inhérentes aux produits et ce, tant et aussi longtemps que vous possédez votre maison.

La présente garantie limitée est assujettie à des conditions supplémentaires mentionnées ci-dessous.

La garantie est nulle si le produit de plafond n'est pas installé conformément aux instructions d'installation incluses dans chaque carton, et également offertes sur la page ceilings.com/francais.

Panneau de plafond résidentiel Garantie limitée de dix-trente (10/30) ans

Garantie limitée de dix (10) ans

Produits de plafonds couverts par la présente garantie limitée* : 46 Wellington^{MC}, 231 Blanc lavable, 250 Pinehurst^{MC}, 257 Sand Pebble^{MC}, 258 Grenoble^{MC}, 480 Planche Country Classic^{MC}, 1132 Baltic^{MC}, *1201 Raised Panel^{MC}, 1202 Scalloped, *1203 Fluted, *1205 Panneau Unique Elevé, *1206 Tango, 1210 Panneau Unique Elevé, 1240 TinTile^{MC} and 1244 Cercles.

Les produits de plafond Armstrong^{MD} susmentionnés sont garantis comme étant exempts de défauts de matériaux ou de main-d'œuvre pour une période de 10 ans à partir de la date d'installation lors de conditions d'utilisation normales. (Sauf pour les vices de matériaux ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Armstrong Plafonds dans les 30 jours de la date d'installation.)

Les panneaux de plafond susmentionnés* ils sont garantis contre la croissance de la moisissure, du mildiou et des bactéries qui causent des odeurs/taches, pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'installation. Ces panneaux de plafond contiennent un agent inhibiteur de moisissure qui fournit un large contrôle de la croissance de la moisissure et du mildiou durant la période de garantie. Ces panneaux de plafond ils sont garantis contre la croissance de la moisissure, du mildiou et des bactéries qui causent des odeurs/taches. Cette garantie limitée est assujettie à des conditions supplémentaires mentionnées ci-dessous.

Garantie limitée de trente (30) ans sur le système

Les plafonds à application directe installés avec les systèmes de suspension Easy UpSM d'Armstrong restent en place durant 30 ans. Cette garantie limitée s'applique au système s'il est installé conformément aux instructions d'installation. Cette garantie s'applique aux articles à application directe suivant : 46 Wellington, 231 Blanc lavable, 250 Pinehurst, 257 Sand Pebble^{MC}, 258 Grenoble, 480 Planche Country Classic^{MC}, 1132 Baltic^{MC}, 1240 TinTile, 1244 Cercles, et les articles de la série WoodHaven^{MC}.

Conditions de garantie

Tous les produits de plafond Armstrong doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation pour ce produit écrites d'Armstrong Plafonds en vigueur au moment de l'installation. La présente garantie n'est pas transférable et s'applique à l'acheteur original seulement.

Avant l'installation, le produit de plafond doit être conservé propre et sec, dans un lieu maintenu entre 0 °C et 30 °C (32 °F et 86 °F) et ne doit pas être soumis à des Conditions Anormales. Les Conditions Anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux agents corrosifs (tels que le chlore), aux vibrations, à l'eau et au feu, au gel, aux accidents ou à l'accumulation excessive de saleté et de poussière. Si le produit est soumis à des conditions anormales, il devra être retiré immédiatement et remplacé dès que les conditions seront redevenues normales.

L'installation devra être effectuée lorsque la température sera entre 0 °C (32 °F) et 30 °C (86 °F). Il est nécessaire que la section soit fermée et que les systèmes CVC soient en opération continue. Tous les travaux humides (plâtre, béton, etc.) doivent être complétés et secs, et les produits doivent être protégés des éléments comme la pluie ou la neige. Ces conditions de température et d'humidité doivent être respectées pendant toute la durée de la garantie.

La présente garantie limitée est assujettie à des conditions supplémentaires mentionnées ci-dessous.

La garantie s'annule si le produit de plafond n'est pas installé conformément aux instructions d'installation incluses dans chaque carton, également offertes sur la page ceilings.com/francais.

Panneau de plafond WoodHaven^{MC} Garantie limitée de dix (10) ans

Les produits de plafond WoodHaven sont garantis contre tout vice de matériau ou de fabrication pour une période de 10 ans à partir de la date d'installation lorsqu'utilisés dans des conditions normales. (Sauf pour les vices de matériaux ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Armstrong Plafonds dans les 30 jours de la date d'installation.)

Conditions de garantie

Tous les produits WoodHaven doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation écrites d'Armstrong Plafonds et en vigueur au moment de l'installation.

Cette garantie n'est pas transférable et s'applique à l'acheteur original seulement.

Avant l'installation, le produit de plafond doit être conservé propre et sec, dans un lieu maintenu entre 10 °C et 30 °C (50 °F et 86 °F) et ne doit pas être soumis à des Conditions Anormales. Les Conditions Anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux agents corrosifs (tels que le chlore), aux vibrations, à l'eau et au feu, au gel, aux accidents ou à l'accumulation excessive de saleté et de poussière. Si le produit est soumis à des conditions anormales, il devra être retiré immédiatement et remplacé dès que les conditions seront redevenues normales.

L'installation du produit devra être effectuée lorsque la température sera entre 10 °C (50 °F) et 30 °C (86 °F) et que l'humidité relative sera maintenue entre 25 % et 55 %. Il est nécessaire que la section soit fermée et que les systèmes CVC soient en opération continue. Tous les travaux humides (plâtre, béton, etc.) doivent être complétés et secs, et les produits doivent être protégés des éléments comme la pluie ou la neige. Ces conditions de température et d'humidité doivent être respectées pendant toute la durée de la garantie.

La présente garantie limitée est assujettie à des conditions supplémentaires mentionnées ci-dessous.

La garantie s'annule si le produit de plafond n'est pas installé conformément aux instructions d'installation incluses dans chaque carton, également offertes sur la page ceilings.com/francais.

Panneau de plafond résidentiel en fibre minérale Garantie limitée d'un (1) an.

Veillez lire soigneusement tous les termes suivants, car cette garantie peut être affectée par les méthodes d'installation, les matériaux utilisés et les conditions du site. Armstrong Plafonds n'autorise aucune personne à assumer toute obligation ou prolonger toute autre garantie ou responsabilité en son nom.

Produits de plafond couverts par cette Garantie Limitée : 266 Brighton^{MC}, 280 Blanc ordinaire, 292 Zephyr^{MC}, 297 Grenoble, 902 À texture, 915 À texture FIRE GUARD^{MC}, 933 À texture aléatoire, 934 À texture aléatoire, 935 À texture aléatoire, 942 À texture, 949 À texture, 1133 Baltic^{MC}, 1270 Cascade^{MC}, 1301 Non directionnel, 8008 TinCraft^{MC} Cercles, 8009 TinCraft^{MC} Carrés and 9767 Rainuré.

Les produits de plafond Armstrong énumérés ci-dessus sont garantis contre tout vice de matériau ou de fabrication pour une période de 1 an à partir de la date d'installation lorsqu'utilisés dans des conditions normales. (Sauf pour les vices de matériaux ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Armstrong Plafonds dans les 30 jours de la date d'installation.)

Conditions de garantie

Tous les produits de plafond Armstrong doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation pour ce produit écrites d'Armstrong en vigueur au moment de l'installation. Cette garantie n'est pas transférable et s'applique à l'acheteur original seulement.

Avant l'installation, le produit de plafond doit être conservé propre et sec, dans un lieu maintenu entre 0 °C et 30 °C (32 °F et 86 °F) et ne doit pas être soumis à des Conditions Anormales. Les Conditions Anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux agents corrosifs (tels que le chlore), aux vibrations, à l'eau et au feu, au gel, aux accidents ou à l'accumulation excessive de saleté et de poussière. Si le produit est soumis à des conditions anormales, il devra être retiré immédiatement et remplacé dès que les conditions seront redevenues normales.

L'installation devra être effectuée lorsque la température sera entre 0 °C (32 °F) et 30 °C (86 °F). Il est nécessaire que la section soit fermée et que les systèmes CVC soient en opération continue. Tous les travaux humides (plâtre, béton, etc.) doivent être complétés et secs, et les produits doivent être protégés des éléments comme la pluie ou la neige. Ces conditions de température et d'humidité doivent être respectées pendant toute la durée de la garantie.

Cette garantie limitée est assujettie à des conditions supplémentaires mentionnées ci-dessous.

La garantie s'annule si le produit de plafond n'est pas installé conformément aux instructions d'installation incluses dans chaque carton, également offertes sur la page ceilings.com/francais.

Garantie limitée de 10 ans sur les systèmes d'installation de plafond suspendu

Les systèmes de suspension Armstrong sont garantis exempts de défauts de matériaux ou de fabrication, et sont aussi garantis contre l'apparition de 50 % de rouille rouge, tel que désigné par les procédures du test ASTM D610, pour une période de 10 ans, à compter de la date d'installation (sauf pour les vices de matériaux ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Armstrong Plafonds dans les 30 jours de la date d'expédition au client). Cette garantie limitée est soumise à des conditions supplémentaires, tel qu'indiqué.